PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION réunion plénière
Au siège
27 Juin 2022
Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :
Mesdames Valérie COLIN, Marie-Christine TERRONI, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Bruno FOUCHET, Christian PORNIN, Rosan ROYAN, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :
Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE)

Assistent :
Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Pierre GUILLEBAUX (Vice-président délégué du District des YVELINES), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :
Mesdames Christine AUBERE (excusée), Joëlle MONLOUIS (excusée)
Messieurs Philippe COUCHOUX (excusé), Paolo DE CARVALHO (excusé), Claude DELFORGE (excusé), Nasser GAMMOUDI (excusé), Gilbert MATHIEU (excusé), Jean-Pierre MEURILLON (excusé), Simon VEISSIERE (excusé)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DU 07 JUIN 2022

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.
Le Comité est informé des demandes de modifications au PV faites par mail par Monsieur MEURILLON.
Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 07 Juin 2022 sans lesdites modifications.

LE CALENDRIER SPORTIF GENERAL 2022/2023

Il est préalablement rappelé que pour établir le Calendrier Sportif Général des Compétitions Régionales, la Ligue a besoin du Calendrier Sportif Général des Compétitions Nationales, et

ce, afin de *(i)* éviter que soient positionnées des journées de Championnat sur des dates de Coupes Nationales et *(ii)* respecter les dates imposées par la F.F.F. pour la fin de certains Championnats de R1 (Futsal et U18 F).

Le Comité prend ensuite connaissance dans le détail du projet de Calendrier Sportif Général 2021/2022 pour les compétitions suivantes : Seniors et Jeunes Libres - Masculins et Féminines -, Seniors CDM et Anciens, Futsal Seniors Masculins, Football d'Entreprise et Critérium et Coupe de Paris Crédit Mutuel Ile-de-France Inter-DOM.

Il est notamment relevé que :
. Les calendriers ont été construits sur les mêmes bases que la saison dernière, avec des dates de matchs remis pour anticiper les éventuels reports pour des raisons climatiques, sanitaires, etc. ;
. Une modification du calendrier de la Coupe de France 2022/2023 en raison de la Coupe du Monde 2022 au Qatar (enchainement des tours n°5 et 6 sur une semaine) ;
. Les 2 premiers tours de la Coupe de France 2023/2024 ont été positionnés sur la saison 2022/2023 (même principe que les saisons passées).

Le Calendrier Sportif Général des compétitions régionales suivantes : Seniors et Jeunes Libres - Masculins et Féminines -, Seniors CDM et Anciens, Futsal Seniors Masculins, Football d'Entreprise et Critérium et Coupe de Paris Crédit Mutuel Ile-de-France Inter-DOM, est entériné à l'unanimité (cf. Annexe 1).

Le Calendrier Sportif Général des compétitions suivantes : Futsal Féminin, U18 Futsal et Football Loisir, sera entériné lors d'une prochaine réunion plénière du présent Comité.

Le Comité est par ailleurs informé que la réunion annuelle Ligue – Districts sur les alternances se déroulera le Mercredi 13 Juillet prochain en visioconférence.

COMPOSITION DU CRITERIUM REGIONAL U12 2022/2023 ET DU CRITERIUM INTERDEPARTEMENTAL U13 A 11 2022/2023

Un rappel des critères de participation au Critérium Régional U12 (pratique à 8) et au Critérium Interdépartemental U13 (pratique à 11) est préalablement effectué.

Le Comité,
Après avoir entendu les explications du Directeur Technique Régional et du Secrétaire Général,
Entérine à l'unanimité les propositions de composition du Critérium Régional U12 et du Critérium Interdépartemental U13 (cf. Annexe 2).

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE

Le Comité,
Après avoir pris connaissance des propositions de modifications aux Règlements de la Ligue (cf. Annexe 3 - Modifications aux textes de la Ligue),
Les adopte à l'unanimité.
Date d'effet : 1er Juillet 2022.

Revenant sur la mise en conformité de l'article 7.5 du Règlement Sportif Général de la Ligue avec le nouvel article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. (décision de l'Assemblée Fédérale du 18 Juin 2022), et, au-delà du calendrier décidé par l'Assemblée Fédérale, le

Comité regrette vivement la mise en place de cette nouvelle disposition qui, eu égard à la spécificité de notre territoire et au grand nombre de jeunes franciliens qui partent chaque saison dans les clubs professionnels, n'est pas équitable pour nos clubs.

NOMINATION DES COMMISSIONS REGIONALES 2022/2023

Le Comité prend connaissance des propositions de composition des différentes Commissions Régionales dont les membres sont nommés pour une saison, et les entérine à l'unanimité.
Etant précisé que le mandat des Commissions suivantes est prorogé jusqu'à la prochaine réunion du Comité de céans au cours de laquelle leur composition pour la saison 2022/2023 sera arrêtée : Commission Centrale Régionale, Commission Régionale de Prévention Médiation Education, Commission Régionale de l'Arbitrage, Cellule de Recrutement et Fidélisation des Nouveaux Arbitres, Commission Régionale de Labellisation, Commission Régionale du Statut de l'Educateur et Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
Les Observateurs en arbitrage et les Délégués officiels pour la saison 2022/2023 seront également nommés lors d'une prochaine réunion du Comité.

La composition des Commissions Régionales sera mise à jour sur le site Internet de la Ligue.

Commission Régionale d'Appel
Le Comité est informé de la cessation d'activité de MM. Christian POTARD (représentant de la Commission Régionale de l'Arbitrage) et Alain THEULOUP et ce, à l'issue de la présente saison,
Prend acte de leur empêchement définitif,
Et, en application des dispositions du Règlement Disciplinaire, désigne M. Alain LISSORGUE en qualité de membre de la Commission Régionale d'Appel (au titre de représentant de la Commission Régionale de l'Arbitrage) à compter du 1er Juillet 2022 et pour la durée du mandat restant à courir.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

* Retour sur la réunion du Comité Exécutif de la F.F.F. du 17 Juin 2022
Le Président fait un compte-rendu de la dernière réunion du Comité Exécutif de la F.F.F. qui s'est déroulée e 17 Juin 2022 et au cours de laquelle ont notamment été décidées les mesures suivantes en faveur des clubs : aides financières exceptionnelles aux clubs nationaux de N1, D1 Féminine et D1 Futsal, distribution de bons d'achat pour des équipements NIKE (critères de choix des clubs à définir par la Ligue du Football Amateur) et opération « bons d'essence » pour les clubs ayant une section de jeunes.
Il revient également sur la désignation de la Ligue en qualité d'organisatrice de l'Assemblée Fédérale d'été 2023, et confirme, comme il l'a exprimé lors de la réunion du Comité Exécutif du 17 Juin dernier, que la Ligue n'est pas candidate à l'organisation de ladite Assemblée. Après avoir entendu les explications de son Président, le Comité décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la demande de la F.F.F. quant à l'organisation de son Assemblée Fédérale d'été 2023, rappelle que la Ligue s'était portée candidate pour l'organisation de l'AF d'été 2016, ce qui lui avait été refusé à l'époque et propose la candidature de la Ligue pour l'organisation de l'Assemblée Fédérale d'été 2025.

* Retour sur l'Assemblée Fédérale du 18 Juin 2022 à Nice
Le Président revient sur l'Assemblée Fédérale d'été qui s'est déroulé le 18 Juin dernier à Nice. Les travaux se sont déroulés en trois temps avec :
. Une réunion du Comité Exécutif le Vendredi 17 Juin au matin,

. L'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur le Vendredi 17 Juin après-midi,
Différents thèmes de travail ont été présentés lors de cette Assemblée comme celui de la féminisation.
. L'Assemblée générale de la F.F.F. le Samedi 18 Juin en matinée.
Après un budget prévisionnel voté à 94,27% et des prises de paroles relatives à Performances 2024, les modifications aux textes de la F.F.F. et de la L.F.P. ont été présentées.
Il est notamment relevé que la réforme de la pyramide des Championnats Nationaux Seniors en ce qu'elle prévoit 1 groupe de N1, 3 de N2 et 8 de N3, a été adoptée avec 81,09% des voix.
La modification à l'article 160 des Règlements Généraux (4 mutés dont 1 hors période dans les compétitions officielles des Ligues et Districts chez les jeunes) a quant à elle été adoptée à 62,24% des voix.

* Retour sur les derniers évènements de fin de saison
Le Comité prend connaissance des résultats des Finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel Ile-de-France qui se sont déroulées sur la période du 08 au 19 Juin 2022, et adresse ses félicitations aux participants.
Il revient également sur la Finale Régionale du Challenge U11 qui s'est déroulée le Samedi 25 Juin dernier sur les installations de l'USM VILLEPARISIS et qui a vu la victoire de l'US VILLEJUIF chez les garçons (le club réalisant ainsi le doublé après sa victoire chez les U13) et du FC PARIS SAINT-GERMAIN chez les filles.

* Résultats des clubs franciliens dans les compétitions nationales
Le Comité prend connaissance des derniers résultats des clubs franciliens engagés dans des compétitions nationales :
. Phase d'Accession Nationale (accession à la D2 Féminine) : accession du CA PARIS 14
. Phase d'Accession Interrégionale Futsal (accession à la D2 Futsal) : accession de SENGOL 77 à l'issue d'un 2ème tour 100% francilien face à DIAMANT FUTSAL
. Finale de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise : victoire de l'APSAP EMILE ROUX (94) dans une Finale 100% francilienne face au FC NOVUUS CHAMBOURCY (78),
Et adresse tant aux vainqueurs qu'aux vaincus ses sincères félicitations.
Par ailleurs, il se réjouit de ces résultats qui traduisent la vitalité de notre football francilien.

Revenant sur la qualification du CA PARIS 14, outre la performance sportive, le Comité salue la parfaite organisation mise en place par le club, laquelle a permis une belle mise en lumière du football féminin.

* Information Assemblée Générale Ligue de novembre 2022
Le Comité,
Rappelé que lors de sa réunion du 07 Juin dernier, il a décidé d'organiser *(i)* une Assemblée Générale à distance de manière dématérialisée au plus tard 1 mois avant l'Assemblée Fédérale d'hiver du 12 Novembre 2022, afin de procéder à l'élection des délégués par tranche de 50 000 licences, et *(ii)* une Assemblée Générale en présentiel dans le courant du mois de Décembre 2022 afin de présenter les rapports moral et financier de la saison 2021/2022,
Vu la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 17 Juin 2022 quant au report de l'Assemblée Fédérale d'hiver 2022 du 12 Novembre 2022 au 07 Janvier 2023,
Rapporte sa décision susvisée du 07 Juin 2022,
Et décide qu'il ne sera organisé qu'une seule Assemblée Générale, laquelle est fixée le Samedi 26 Novembre 2022 au Méridien Etoile.

* Désignation du représentant du Comité habilité à interjeter appel d'une décision disciplinaire (article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire)
Le Comité,
Rappelé que lors de sa réunion du 23 Janvier 2021, il a désigné MM. Ahmed BOUAJAJ et Philippe COUCHOUX en qualité de représentants du Comité habilités à interjeter appel des décisions disciplinaires de première instance,

Vu les fonctions exercées par Philippe COUCHOUX,
Désigne, en qualité de représentant du Comité habilité à interjeter appel des décisions disciplinaires de première instance, Rosan ROYAN en remplacement de Philippe COUCHOUX.

* Encadrement technique des équipes des Championnats de D1
Le Comité valide le calendrier mis en place par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football pour le contrôle du respect des obligations des clubs participant aux Championnats U14, U16, U18 et Seniors de D1 ; ainsi, les Commissions Départementales du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football devront transmettre à la Commission Régionale les résultats des contrôles effectués aux dates butoirs suivantes : le 23 Novembre 2022, le 08 Février 2023, le 19 Avril 2023 et le 07 Juin 2023.

* Information sur les contentieux en cours
Le Comité prend connaissance des dossiers en instance devant la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français :
. Litige ELAN CHEVILLY LARUE c/ LPIFF (décision de la Commission Régionale d'Appel du 05 Mai 2022)
. Litige AS DE PARIS c/ LPIFF (décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du 12 Mai 2022)
Dans les deux cas, l'audience de conciliation se déroulera le 30 Juin 2022.

* Situation d'ACCS ASNIERES VILLENEUVE LA GARENNE 92 (560 179) : décision du Comité Exécutif de la F.F.F.
Le Comité prend connaissance de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 17 Juin 2022 au terme de laquelle le club d'ACCS ASNIERES VILLENEUVE LA GARENNE 92 a été exclu des Championnats Nationaux et ce, eu égard à l'ouverture par le Tribunal Judiciaire de Nanterre en date du 13.05.2022 d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre dudit club, et vu les mesures répétées prises par la DNCG à son encontre.
Et sursoit à statuer sur l'affectation de l'équipe première du club d'ACCS ASNIERES VILLENEUVE LA GARENNE 92 pour la saison 2022/2023 dans l'attente de précisions quant à la poursuite de l'activité par ledit club. Etant précisé qu'à ce jour le club n'est pas à jour de sa situation financière auprès de la Ligue et du District.

* Les Plannings prévisionnels d'activité 2022/2023

Planning prévisionnel des réunions de Comité de Direction
Le Comité prend connaissance du planning prévisionnel de ses réunions plénières pour la saison 2022/2023, lequel a été construit sur les mêmes bases que les saisons précédentes en tenant compte de la date de l'Assemblée Générale 2022 de la Ligue (le 26 Novembre 2022).
Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

Planning prévisionnel des actions de l'Equipe Technique Régionale
Le Comité entérine, sous réserve de validation budgétaire, le planning prévisionnel des actions techniques pour la saison 2022/2023 dans les domaines suivants :
. Les réunions de coordination technique ;
. Le parcours d'excellence sportive (détections et sélections) ;
. La formation initiale et continue des éducateurs ;
. Le développement et l'animation des pratiques.
Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

Planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage
Le Comité entérine, sous réserve de validation budgétaire, le planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour la saison 2022/2023 (formation continue des arbitres, tests physiques, séminaire ETRA/ETDA, stage d'initiateurs en arbitrage, etc.).

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliation pour 2022/2023

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres
. CLUB SPORTIF COURTRY ACADEMIE (77)
. RACING CLUB CONFLANS (78)
. ASSOCIATION ANCIENS FOOTBALLEURS FUTSAL (93)
Club Futsal
. ETOILE DE BONDY (93)

- Demande de reprise d'activité pour 2022/2023
Le Comité,
Vu les dispositions de l'article 41.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Autorise la reprise d'activité des clubs suivants :
Clubs Libres
. 540 268 – ASSYRO CHALDEENS DE FRANCE CS (95)
. 560 469 – NOISY TOUS UNI (93)

- Cessations définitives d'activité
Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :
Clubs Libres
. 541550 – BONNEUIL EN FRANCE F.C. (95)
. 545 055 – VILLEPINTE A.S. POLYV.PHYSIQUE (93)
. 590 579 – F.C. MAROLLES (91)

- Demandes de mise en inactivité pour 2022/2023 (1ère saison)
Le Comité,
Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu la demande formulée par les clubs suivants,
Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1ère saison) :
Club Libre
582 262 - FOOTBALL CLUB DE BREVANNES (94)
Club Foot Entreprise
. 600 787 - DEFENSE NATIONALE PARIS C.S. (94)

- Demandes de mise en inactivité partielle
Le Comité,
Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu la demande formulée par les clubs suivants,
Autorise les clubs suivants à être en inactivité partielle comme suit :
Clubs Libres
. 500 231 - LIZEEN C.A. (77) - Catégories : des U6 aux U15, filles et garçons
. 527 765 - MAY EN MULTIEN F.C. (77) - Catégories : Football d'Animation

- Groupements de clubs

. ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU (560 738) – Groupement pour les catégories des U6 F aux Seniors F - *District de SEINE-ET-MARNE*
Le Comité,

Rappelé que lors de sa réunion plénière du 07 Juin 2021, il a homologué la création du groupement dénommé « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU », lequel groupement a été constitué sous la forme d'une association, et était initialement composé des clubs suivants : le RC PAYS DE FONTAINEBLEAU, l'US AVONNAISE, le FC HERICY VULAINE SAMOREAU et le FC MORET VENEUX,
Vu les courriers de l'US AVONNAISE et du FC HERICY VULAINE SAMOREAU informant de leur décision de quitter le groupement,
Vu l'opposition à ces démissions formulée par l'ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU et ce, au motif du non-respect du délai d'information tel que défini dans la convention de groupement,
Après avoir entendu les explications de Philippe COLLOT, Président du District de SEINE-ET-MARNE,
Observe, s'agissant du non-respect du délai d'information quant à la sortie anticipée du groupement, que :
. Les dates fixées dans la convention pour la sortie anticipée du groupement ne peuvent être regardées comme étant des dates impératives au-delà desquelles un club ne pourrait plus démissionner de l'association,
. En tout état de cause, ni les Statuts de l'association « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU » (cf. article 2.4), ni les Règlements Généraux de la F.F.F. (cf. article 39 ter) auxquels ladite association est tenue de se conformer, n'imposent un tel délai d'information pour une sortie anticipée d'un membre du groupement,
Par ces motifs,
Prend acte de la sortie anticipée du groupement « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU » des clubs suivants : US AVONNAISE et FC HERICY VULAINE SAMOREAU,
Et,
Vu les dispositions suivantes de l'article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F. : « *Le club qui quitte le groupement avant la fin de la convention n'est pas autorisé à créer un autre groupement avec d'autres clubs ou à participer à une entente avant le terme prévu par la convention.*
La saison suivante, le club engage ses propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas. »
Dit que *(i)* l'US AVONNAISE et le FC HERICY VULAINE SAMOREAU ne pourront ni créer un autre groupement, ni former une entente avec d'autres clubs dans les catégories féminines avant le 30 Juin 2024, et *(ii)* en cas d'engagement dans les compétitions féminines Jeunes et Seniors, les équipes de ces clubs seront inscrites dans la plus basse division.

. CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 (560 815) – Groupement pour les catégories des U6 aux U20 et des U6 F aux Seniors F – *District du VAL DE MARNE*
Le Comité,
Rappelé que lors de sa réunion plénière du 26 Juin 2021, il a homologué la création du groupement dénommé « CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 », lequel groupement était initialement composé des clubs suivants : le CA VITRY, l'AS ULTRA-MARINE VITRY et l'OLYMPIQUE CLUB D'IVRY,
Vu le projet de fusion-absorption entre le CA VITRY et l'AS ULTRA-MARINE VITRY (le club absorbant étant le CA VITRY),
Dit que le groupement « CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 » ne sera donc plus composé que des deux clubs suivants : le CA VITRY et l'OLYMPIQUE CLUB D'IVRY.

- <u>Projet de fusion : point d'étape</u>
Le Comité prend connaissance du projet de fusion suivant en vue de la prochaine saison :
. B.C.P.E. AS (615 829) et U.S. NATIXIS AM (615 456) – District des HAUTS DE SEINE
Projet de fusion-absorption (le club absorbant étant B.C.P.E. AS).

- Transfert de droits sportifs FC ARGENTEUIL (551 444) – AS FUTSAL ARGENTEUIL (561 071)
Le Comité prend connaissance de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 17 Juin 2022 par laquelle il a autorisé le transfert des droits sportifs de toutes les équipes Futsal du FC ARGENTEUIL, acquis à la fin de la saison 2021/2022, vers l'AS FUTSAL ARGENTEUIL, et ce avec exemption du cachet « mutation » pour les joueurs concernés.

- Demande d'entente
. Demande de renouvellement de l'entente formulée par les clubs de l'ENTENTE SANNOIS ST-GRATIEN (517 328) et le FC SOISY ANDILLY MARGENCY (509 431) dans les catégories U18 F à 11 et U15 F à 11.
Le Comité,
Pris connaissance de la demande de renouvellement de l'entente formulée par les clubs susvisés pour la constitution d'une équipe en U18 F à 11 et d'une équipe en U15 F à 11,
Autorise le renouvellement de cette entente pour la saison 2022/2023, étant observé que le club support de cette entente est le club de l'ENTENTE SANNOIS ST-GRATIEN,
Et invite les clubs concernés à prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant l'équipe en entente (article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. et article 11.7 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.).

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Réunions de coordination technique et autres réunions
. Le 08.06.2022 : réunion de coordination de l'ETR à Morfondé
. Le 13.06.2022 : réunion de coordination des CT-DAP à Morfondé
. Le 13.06.2022 : réunion de la Commission Régionale du Statut des Educateurs

* La formation des éducateurs

- Formations modulaires
. District des YVELINES
U9 - Module 7-8 ans du 28.06.2022 au 29.06.2022
U11 - Module 9-10 ans du 02.06.2022 au 03.06.2022

. District du VAL DE MARNE
U11 - Module 9-10 ans du 02.06.2022 au 03.06.2022
SEN - Module Seniors du 21.06.2022 au 22.06.2022

- Certifications Fédérales
District PARISIEN – CFF 1-2-3 : le 04.06.2022
District de SEINE-ET-MARNE - CFF 1-2-3 : le 04.06.2022
District de SEINE-ET-MARNE - CFF 1-2-3 : le 23.06.2022
District des YVELINES - CFF 1-2-3 : le 18.06.2022
District de l'ESSONNE - CFF 1-2-3 : le 21.06.2022
District des HAUTS-DE-SEINE - CFF 1-2-3 : le 17.06.2022
District de SEINE-SAINT-DENIS - CFF 1-2-3 : le 14.06.2022
District du VAL DE MARNE - CFF 1-2-3 : le 23.06.2022
District du VAL-D'OISE - CFF 1-2-3 : le 10.06.2022

- Module complémentaire
Futsal Base -Module entrainement : du 20.06.2022 au 21.06.2022

- Certifications CFF spécifiques
Certification Préparation Physique : le 13.06.2022
Certification Gardien de But : le 17.06.2022
Certification Futsal : le 13.06.2022
Certification Futsal : le 14.06.2022

Soit un total de :
Nombre de sessions modulaires : 005
Nombre de stagiaires inscrits : 088
Nombre de sessions certificatives : 013
Nombre de stagiaires inscrits : 207

- Formations Professionnelles

Brevet de Moniteur de Football en apprentissage
. Du 13 au 17 Juin : Semaine 10 - promotions n°1 et 2
. Du 20 au 14 Juin : semaine 10 – promotion n°3

Certifications T.F.P.
Brevet de Moniteur de Football « Classique » :
. Du 30 Mai au 10 Juin : Certifications orales (soutenance Projet club + rapport de stage)
. Du 13 au 24 Juin : accompagnement des stagiaires B.M.F. et B.E.F. en situation de rattrapage

Tests d'entrée en formation 2022/2023
. Du 20 au 24 Juin : tests d'entrée en formation du B.M.F. au siège de la Ligue.

Formation professionnelle continue
. Les 20 et 21 juin 2022 : Thématique - Responsable Technique
. Les 23 et 24 juin 2022 : Thématique – Entraînement des défenseurs
. Les 23 et 24 juin 2022 : Thématique – Préformation / Formation

* Le Parcours de Performance Fédéral

Pour la catégorie U14 F
(Objectif : regroupement « Les Espoirs du Foot » du 14 au 16 Juin à Châteauroux)
. Le Mercredi 08 Juin à Morfondé : match de préparation (U14 F L.P.I.F.F. / USM VILLEPARISIS (U13) : 4 – 1)

Pour la catégorie U14
(Objectif : regroupement « Les Espoirs du Foot » du 14 au 16 Juin à Châteauroux)
. Le Mercredi 04 Mai 2022 à Morfondé : Match de préparation (U14 L.P.I.F.F. / CLAYE SOUILLY SP (U15) : 6 – 1)

Les résultats du regroupement « Les Espoirs du Foot »
(Organisation du regroupement : Tests -Entrainement et matchs inter-Ligues)
J1 filles : CENTRE VAL DE LOIRE / PARIS IDF : 0 – 3
J2 filles : CENTRE VAL DE LOIRE / PARIS IDF : 0 – 5
J1 garçons : CENTRE VAL DE LOIRE / PARIS IDF : 1 – 3
J2 garçons : CENTRE VAL DE LOIRE / PARIS IDF : 0 – 4

* Développement et Animation des Pratiques

. Le 16.06.2022 : tournoi régional des Sections Sportives Scolaires à Morfondé

Les résultats
Filles benjamines
1- Collège Dorval (Orly)
2- Collège Guinette (Etampes)
3- Collège Marcel Cachin (Le Blanc-Mesnil)
4- Collège Saint-Exupéry (Villiers-le-Bel)
Filles minimes
1- Collège Dorval (Orly)
2- Collège Marcel Cachin (Le Blanc-Mesnil)
3- Collège Jean Moulin (Pontault-Combault)
4- Collège Chantemerle (Corbeil-Essonnes)
5- Collège Monet (Argenteuil)
Garçons benjamins
1- Collège Marie Curie (Provins)
2- Collège Henri Dunant (Meaux)
3- Collège Blaise Cendrars (Boissy-St-Léger)
4- Collège Nelson Mandela (Le Blanc-Mesnil)
5- Collège Jean Moulin (Pontault Combault)
6- Collège Saint-Nicolas (Issy Les Moulineaux)
7- Collège Jean Baptiste Clément (Colombes)
8- Collège Victor Hugo (Aulnay/Bois)
Garçons minimes
1- Henri Dunant (Meaux)
2- Blaise Cendrars (Boissy-St-Léger)
3- Nelson Mandela (Le Blanc-Mesnil)
4- Anatole France (Drancy)
5- Victor Schoelcher (Torcy)
6- Paul Eluard (Châtillon)
7- St Jean (Sannois)
8- St Nicolas (Issy)
9- J-B Clément (Colombes)
10- Victor Hugo (Aulnay)
11- Chantemerle (Corbeil-Essonnes)

Effectifs :
- Filles benjamines : 33 élèves
- Filles minimes : 52 élèves
- Garçons benjamins : 90 élèves
- Garçons minimes : 123 élèves

Soit un total de 298 élèves.

. Le 25.06.2022 : Finale Régionale du Challenge U11 sur les installations de l'USM VILLEPARISIS.

Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

* La Formation Initiale à l'Arbitrage (FIA)
F.I.A. Football à 11 régionalisée
Ligue
FIA n°1 les 11, 12 et 14 Juin 2022

F.I.A. Futsal régionalisée
Ligue
F.I.A. les 17, 18, 19 et 21 Juin 2022

QUESTIONS DIVERSES

D. TURCK
. S'interroge sur la situation de l'US ALFORTVILLE.
Le Secrétaire Général donne des précisions quant à la situation de ce club.

P. SURMON
. Se réjouit d'avoir enfin accès au logiciel CEGID Compta.
. Réflexion sur la mise en place d'un Critérium Sport Adapté
. Point sur le recrutement du CT-PPF qui sera affecté au District PARISIEN.

C. DEVILLE-CAVELLIN
. Point des manifestations et autres actions organisées par le District : journée « Tous au sport » à Savigny-sur-Orge, réunions du Football d'Animation
. Retour sur les Finales des Coupes Départementales.

P. COLLOT
. Retour sur les Finales des Coupes Départementales qui se sont déroulées les 10, 11 et 12 Juin derniers sur les installations du RC PAYS DE FONTAINEBLEAU.
. Retour sur le dîner des Commissions.

F. CHARRASSE
. Retour sur les Finales des Coupes Départementales.
. Manifestation en faveur des bénévoles du District le 03 Juillet prochain.
. Réunion des Présidents des Districts franciliens le 29 Juin prochain au siège du District du VAL DE MARNE.
. Réorganisation en cours de la Commission Foot Educatif.
. Revient sur le parcours du FC RUEIL MALMAISON qui a échoué au 2ème tour de la Phase d'Accession Nationale (accession à la D2 Féminine).

C. PORNIN
. Retour sur les différents évènements de fin de saison.

MC TERRONI
. Retour sur l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur.

A. BOUAJAJ
. Revient sur le décès de Jean-François MENDY, Président de l'OFC LES MUREAUX dont les obsèques auront lieu le 29 Juin prochain. Le Président et le Secrétaire Général représenteront la Ligue aux obsèques de l'intéressé.

Le Président et l'ensemble du Comité Directeur présentent leurs plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à celles et ceux dont il a fait le bonheur au sein de son club.

J. SANDJAK
. Donne lecture de divers courriers de remerciement de clubs relatifs aux équipements offerts par la Ligue aux finalistes des Coupes Régionales.
. Invitation de la Région Ile-de-France à la soirée de remise des « Chèques Sport » ; Gilbert MATHIEU représentera la Ligue lors de cette cérémonie.

. Invitation du FC RED STAR au vernissage de l'exposition « *Photos d'Equipes Décalées* » le Mercredi 29 Juin 2022 ; Christian PORNIN représentera la Ligue lors de ce vernissage.
. Informe le Comité de la réflexion en cours quant l'achat et l'utilisation de tablettes pour les réunions du Comité dans le cadre de la dématérialisation des procédures (présentation des documents de travail au format numérique et plus au format papier).

Le Président	**Le Secrétaire Général**
Jamel SANDJAK	**Ahmed BOUAJAJ**